

Bureau RDC

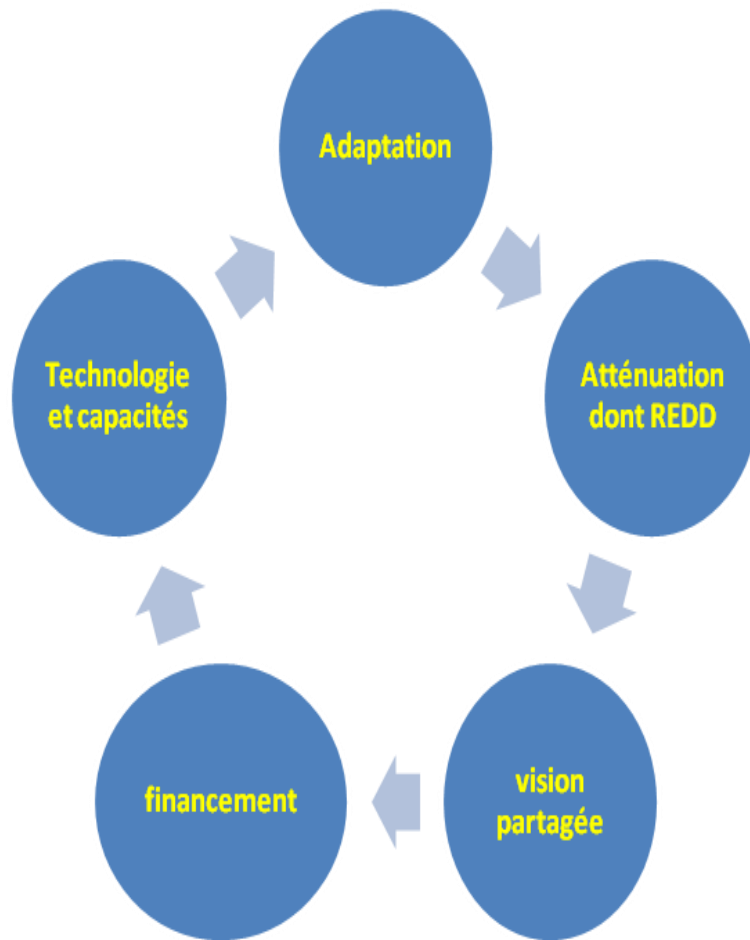
**Ministère de l'environnement,
Conservation de la Nature et Tourisme**

Sadia DEMARQUEZ

De RIO (Kyoto, Bali, Copenhague)... à Cancun en résumé

- **1993** : Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (cadre de concertation et de travail **volontaire** des parties pour lutter contre les changements climatiques) : pas d'engagement
- **1997** : Protocole de Kyoto : instrument juridique engageant les pays développés à réduire leurs émissions (**contraignant**).
- **Bali 2007**: Plan d'en prévision du régime climat post Kyoto (fin 2012), deux groupes Adhoc ont été constitués pour faciliter la préparation du nouveau traité : **AWG-LCA** et **AWG-KP**
- Accord de **Copenhague 2010**: bien que signé par un grand nombre de parties à la convention climat, le texte n'ayant pas été adopté par la conférence est juste utilisé comme base de travail. Sa légitimité reste encore contestée par certaines parties.

Les négociations de l'AWG-LCA (action de coopération à long terme)

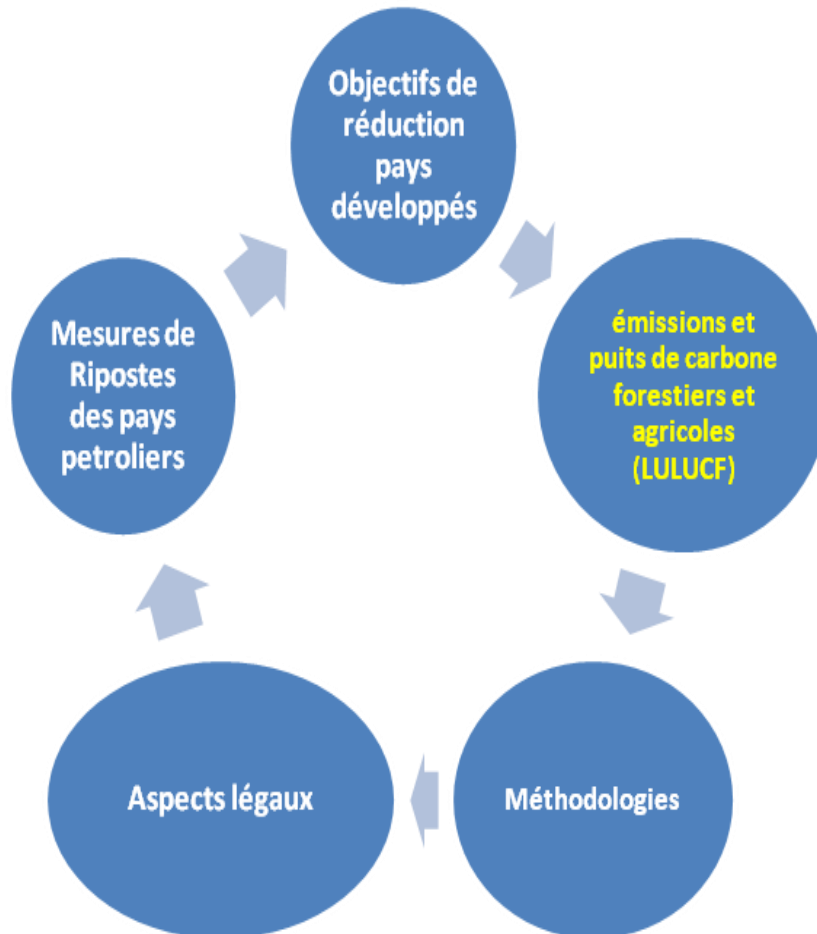


REMARQUE : Texte : 14 pages en avril 2010
Texte : 42 pages en août 2010

POURQUOI ?

- a- Volonté des parties à faire prendre en considérations leurs préoccupations individuelles
- b- Rapports de force entre le nord et le sud les premiers voulant passer à un seul texte (LCA), les deuxièmes voulant garder deux textes (LCA: engagements volontaires) et KP (engagement contraignant pour les pays développés)

Les négociations de l'AWG-KP13 (améliorer le protocole de Kyoto en terme d'engagement de réduction d'émissions, de méthodologies et de mécanismes financiers) -



REMARQUE

- A- Les pays en développement, notamment le groupe Afrique est en faveur du maintien du protocole de Kyoto (contraignant) tout en l'amendant et travailler sur LCA parallèlement (non contraignant) ;
- B- Les pays développés préféreraient un seul texte: un Traité (2 en 1) devant inclure les **engagements** des **pays développés** (définis sous AWG-KP) et les **actions volontaires** des **pays en développement** (AWG-LCA).

Dernières discussions sur les financements

Genève, 2-3 septembre

1- Sur les financements long terme, les pays développés ont mis l'accent sur la multiplicité des sources de financement, dont une partie seulement serait acheminée par la CCNUCC.

2- Sur les financements précoces, A ce jour, il n' y a pas eu une démonstration notable d'un financement additionnel tel que promis à Copenhague.

3- Sur le rôle du secteur privé:

❖ Position des pays développés : implication du secteur privé, les **stratégies de développement sobres en carbone** devraient servir de levier d'investissement privé.

❖ Les PVD, souhaiteraient que les financements viennent majoritairement du secteur public:

- 1- Mécanisme de Développement Propre n'a fonctionné que pour certains pays en développement notamment les pays émergents
- 2- Le manque de prévisibilité des financements privés
- 3- Difficultés de faire financer des actions d'adaptation par l'investissement privé.

4- Idée de création d'un nouveau fonds climat en 2012, les pays étaient généralement d'accord sur l'idée de créer ce nouveau fonds et de lui assigner un secrétariat, un bureau exécutif et un administrateur.

- La Banque mondiale a été identifiée comme la seule entité capable aujourd'hui d'administrer ce nouveau fonds.
- Le fonds sera complémentaire de ceux déjà existants et de combler leurs failles en s'inspirant de fonds "réussis" comme celui du fonds Mondial pour le HIV ou malaria.
- **Obtenir** une décision juridique à Cancun pour acter la création du fonds et le mettre en place d'ici janvier 2013 qui signe la fin du protocole de kyoto.

5- Eligibilité aux financements:

- **l'idée de financer en priorité les pays les plus vulnérables a reçu un soutien large**
- Certains ont insisté sur un traitement égalitaire de tous les pays en développement, il s'agit notamment des pays émergents.
- Les pays développés ont proposé de baser l'éligibilité aux financements sur un critère de niveau d'émissions par habitant par exemple.

6- Proposition de la **création d'un comité permanent** qui superviserait l'architecture financière, déterminerait les montants et **rapporterait à la CCNUCC sur les décaissements** effectifs, etc. La proposition a été bien reçue et fera l'objet d'approfondissements.

7- Processus Paris-Oslo : Cyril Losel